

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 17 JUIN 2021

Délibération
n° 2021.06.094.B

**Attribution des aides
sports 2021**

LE DIX SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 juin 2021**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Pascal MONIER à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Véronique DE MAILLARD

Excusé(s) :

Michel BUISSON, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2021

**DELIBERATION
N° 2021.06.094.B**

EQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

ATTRIBUTION DES AIDES SPORTS 2021

Par délibération n°102 du 15 mars 2018, le conseil communautaire a décidé la généralisation des compétences facultatives des anciennes communautés en matière de sports à tout le territoire de GrandAngoulême dans le cadre d'une compétence unique libellée « *soutien et développement des activités et manifestations sportives concourant à son attractivité* ».

Par délibération n°103 du 15 mars 2018, les modalités d'intervention de GrandAngoulême ont été arrêtées afin de permettre l'instruction des demandes d'aides émanant des associations sportives.

Le champ d'application de la compétence facultative « *soutien et développement des activités et manifestations sportives concourant à son attractivité* » comprend deux axes :

1. Soutien aux événements sportifs d'envergure communautaire.
2. Soutien aux clubs amateurs de haut niveau et sportifs individuels du territoire.

Chaque année, une projection est réalisée lors des orientations budgétaires. Le budget alloué à ce dispositif pour 2021 est de 110 000 €.

Habituellement le groupe de travail sport étudie :

- le soutien aux événements sportifs d'envergure communautaire lors du 1^{er} trimestre,
- le soutien aux clubs amateurs de haut niveau et sportifs individuels du territoire au 2^{ème} trimestre.
- Une dernière étude de demandes exceptionnelles liées à des manifestations et/ou à des résultats sportifs de dernières minutes se fait en fin d'exercice budgétaire.

Les différentes demandes font l'objet d'une étude au cas par cas et ne peuvent donc aboutir obligatoirement à une réponse favorable.

Dans ce cadre, GrandAngoulême a reçu et instruit, au regard des critères d'intervention décidés par l'agglomération, 4 demandes de soutien financier.

Concernant le « soutien aux événements sportifs d'envergure communautaire », il est proposé de retenir les trois manifestations précisées dans le tableau annexe pour un montant global de 3 000 €. En contrepartie du soutien financier, les différentes associations s'engagent à promouvoir le soutien de GrandAngoulême lors de la manifestation selon les possibilités de l'organisation (annonces micro, chaussettes Vauban, logo GrandAngoulême sur supports de communication, site internet, réseaux sociaux...).

Concernant la demande de soutien financier d'Océane Top 16, dans le cadre du soutien aux clubs amateurs de haut-niveau, la saison sportive de cyclisme étant décalée par rapport à de nombreux autres sports, il convient de traiter cette demande à part.

L'équipe Océane Top 16 évolue au plus haut niveau amateur, et à ce titre peut bénéficier du montant maximum de 6 000 €, auquel il est proposé d'ajouter une prime de 2 000 € pour la mise en place d'une démarche TOP 16 féminin au cours du second trimestre 2021.

Le concours de GrandAngoulême est attribué pour la saison 2020/2021. Il n'a aucun caractère de reconduction obligatoire.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements. M. Jean-Luc MARTIAL ne prend pas part au débat et au vote pour l'attribution des subventions aux deux associations de Sireuil : Association sportive de Sireuil et Association Running Nature 16.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER aux associations suivantes, un montant total de subventions de 11 000 € pour les manifestations sportives décrites en annexe soit :

- Association Les joggeurs Briauds : 1 000 €
- Association sportive de Sireuil : 1 000 €
- Association Running Nature 16 : 1 000 €
- Association Océane Top 16 : 8 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou la personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la mise en œuvre des opérations.

D'IMPUTER la dépense sur le budget général – chapitre 65 – fonction 40 et fonction 415

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 22 juin 2021	<u>Affiché le :</u> 22 juin 2021

Soutien aux évènements sportifs d'envergure communautaire: 13 demandes

Association	Projet et date	Informations	Soutien antérieur et montant	Montant sollicité en 2021	Montant proposé
Joggeurs Briauds	12 ^{ème} édition « La Braconnienne Briaude » 5 septembre 2021 Budget prev: 16 870 € (hors valorisation) Manif avec inscriptions et challenge des trails de Charente Nouveau départ et nouveaux circuits Coursés enfants gratuites	Course de nature réalisée en exclusivité en forêt de la Braconne 700/800 participants Soutien logistique du CSA 515 ^{ème} RT 3 parcours trail, 1 marche nordique et 1 randonnée	2019 - 1 000 € 2020 – 500 € (50 % du montant initialement attribué par le CC, malgré l'annulation de la manifestation en raison de la crise sanitaire, pour les frais engagés)	GA 1 000 € CD 500 € Communes 550 € Sponsors 4 800 €	1 000 €
Association sportive de Sireuil (ASS)	16 ^{ème} édition Triathlon de Sireuil 6 juin Budget prev: 31 200 € Manif avec inscriptions 500/600 participants 250 bénévoles 800/1000 spectateurs	600 participants – Niveau Régional – label Triathlon durable – 3 communes agglomération et 3 hors agglomération – soutien à CUTIS LAXA International	2019 – 2 000 € 2020 – 1 000 € (50 % du montant initialement attribué par le CC, malgré l'annulation de la manifestation en raison de la crise sanitaire, pour les frais engagés)	GA 3 000 € Communes 4 700 € CR 2 500 € CD 2 000 €	1 000 € (-1 000 € en raison de l'annulation de la manifestation)
Running Nature 16	1 ^{ère} édition des 24h de Sireuil 21 et 22 août Budget prév: 11 300 € 300 participants maximum Marraine: L.NOEL VITTOZ	Course, marche, marche nordique. Epreuve unique sur le Département. Epreuve de 24h de marche nordique unique en France pour 2020.	1 ^{ère} demande en 2020 mais manifestation annulée en raison de la crise sanitaire,	GA 1 000 € CD 500 € Commune: moyens logistiques et humains	1 000 €
Sous-total				7 000 €	3 000 €

Soutien aux clubs amateurs de haut niveau: 2 demandes

Association	Soutien antérieur et montant	Niveau de pratique et montant proposé	Motif et montant de la prime proposé	Montant total proposé
Océane Top 16 (cyclisme)	2020 – 8 000 €	DN 1 (1er niveau amateur) 6 000 €	Soutien à l'équipe U19 créée en 2021. Pour la création et le développement d'une équipe féminine Top 16 2 000 €	8 000 €
Sous-total				8 000 €
TOTAL				11 000 €